



L'animation des stages relève du strict volontariat individuel. Signalez à la section départementale du SE-UNSA toute pression excessive visant à « contraindre au volontariat ». Le syndicat interviendra immédiatement pour dénoncer et faire cesser ces pratiques.



L'administration est juridiquement fondée à exiger la participation des enseignants à la mise en place du dispositif. Pour le SE-UNSA, il serait inadmissible que cela aboutisse pour autant à une surcharge de travail. Dans cet esprit, il appelle les collègues des classes de CM1 et CM2 à appliquer les consignes suivantes :

- s'en tenir au repérage des élèves susceptibles d'être concernés via les outils déjà utilisés (PPRE, livret d'évaluation) ;
- diffuser aux parents les informations fournies par l'administration ;
- préciser au directeur le nom des familles et élèves à qui la proposition de stage a été faite ;
- transmettre au directeur les réponses des familles ;
- communiquer à l'administration, en vue d'une transmission à l'enseignant chargé du stage, une information sommaire sur la nature des difficultés en français et/ou en mathématiques des seuls élèves que leur famille souhaitera inscrire au stage (photocopie PPRE, livret d'évaluation ...)



Nous n'accepterons aucune exigence de paperasserie supplémentaire, aucune exigence non plus d'un nombre préétabli d'élèves par classe ou par école. **En cas de pression, contactez immédiatement la section départementale du SE-UNSA.**